

**Association MFR d'Anneyron  
10 rue de l'Europe  
26 140 – ANNEYRON**

**N° SIRET : 779 393 297 00014  
CODE APE : 8532 Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Présenté par :**

**AEXOR  
1 rue Puits Gaillot  
69 001 LYON**

Association MFR D'ANNEYRON  
10 rue de l'Europe  
26 140 ANNEYRON

N° SIRET : 779 393 297 00014  
CODE APE : 8532 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux membres de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR d'Anneyron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions publiques et notamment la subvention versée par le ministère de l'Agriculture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le mercredi 28 mars 2018



**Pour AEXOR**  
Le commissaire aux comptes  
Olivier RICHARD

## Bilan actif

Document fin d'exercice

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311216
<b>Capital souscrit non-appelé</b> Capital souscrit non-appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 794,14</b>	<b>22 839,90</b>	<b>954,24</b>	<b>3 128,69</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	23 794,14	22 839,90	954,24	3 128,69
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 102 817,55</b>	<b>2 533 108,44</b>	<b>1 569 709,11</b>	<b>1 666 965,41</b>
Terrains	135 906,77	67 935,66	67 971,11	69 450,94
Constructions	3 271 526,95	1 848 107,55	1 423 419,40	1 501 707,79
Instal. tech. mat. & out. indust.	5 074,00	5 074,00		
Autres immo. corporelles	690 309,83	611 991,23	78 318,60	95 806,68
Immo. corporelles en cours				
Avances & acomptes				
<b>Immobilisat. financières</b>	<b>4 969,25</b>		<b>4 969,25</b>	<b>4 890,24</b>
Participations	4 969,25		4 969,25	4 890,24
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autr. immo. financières				
<b>Total I</b>	<b>4 131 580,94</b>	<b>2 555 948,34</b>	<b>1 575 632,60</b>	<b>1 674 984,34</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>7 641,73</b>		<b>7 641,73</b>	<b>8 174,80</b>
Matières premières & approvision	7 641,73		7 641,73	8 174,80
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés/com.</b> Avances & acomptes versés/com.				
<b>Créances</b>	<b>427 092,12</b>	<b>28 354,33</b>	<b>398 737,79</b>	<b>306 926,61</b>
Clients et comptes rattachés	147 172,99	10 414,33	136 758,66	88 011,75
Autres créances	279 919,13	17 940,00	261 979,13	218 914,86
Capital souscrit-appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b> Actions propres Autres titres				
<b>Disponibilités</b> Disponibilités	<b>245 102,22</b> 245 102,22		<b>245 102,22</b> 245 102,22	<b>174 365,55</b> 174 365,55
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 064,22</b>		<b>2 064,22</b>	<b>1 207,88</b>



MAISON FAMILIALE RURALE  
CENTRE DE FORMATION  
10 Rue de l'Europe  
BP 2  
26140 ANNEYRON  
Impression provisoire

## Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 77939329700014  
NAF (APE) 8532Z  
N° Identifiant  
Période du 01/01/17  
au 31/12/17  
Tenue de compte : EURO

Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311216
Charges constatées d'avance	2 064,22		2 064,22	1 207,88
<b>Total II</b>	<b>681 900,29</b>	<b>28 354,33</b>	<b>653 545,96</b>	<b>490 674,84</b>
<b>Charges à répartir/plus.exerc.(III)</b> Charges à répartir/plus.exerc.				
<b>Primes rembours. d'obligations (IV)</b> Primes de rembours. d'obligations				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b> Ecart de conversion actif				
<b>Total général (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 813 481,23</b>	<b>2 584 302,67</b>	<b>2 229 178,56</b>	<b>2 165 659,18</b>



## Bilan passif

Document fin d'exercice

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311216
<b>Capital</b>				
Capital				
<b>Primes d'émission, de fusion</b>				
Primes d'émission, de fusion				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
Ecart de réévaluation				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>			<b>317 664,28</b>	<b>298 756,39</b>
Report à nouveau			317 664,28	298 756,39
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>92 145,70</b>	<b>18 907,89</b>
Résultat de l'exercice			92 145,70	18 907,89
<b>Subventions d'investissement</b>			<b>908 565,90</b>	<b>948 650,52</b>
Subventions d'investissement			908 565,90	948 650,52
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions réglementées				
<b>Total I</b>			<b>1 318 375,88</b>	<b>1 266 314,80</b>
<b>Pdt émissions titres participatifs</b>				
Pdt émissions titres participatifs				
<b>Avances conditionnées</b>				
Avances conditionnées				
<b>Total I bis</b>				
<b>Provisions pour risques</b>			<b>79 276,10</b>	<b>72 350,18</b>
Provisions pour risques			79 276,10	72 350,18
<b>Provisions pour charges</b>			<b>50 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
Provisions pour charges			50 000,00	70 000,00
<b>Total II</b>			<b>129 276,10</b>	<b>142 350,18</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
Autres emprunts obligataires				



## Bilan passif

Document fin d'exercice

Page : 4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311216
<b>Emprunts &amp; dettes aup. étab. finan.</b>			<b>420 240,73</b>	<b>445 950,34</b>
Emprunts & dettes aup. établ. fin.			420 240,73	445 950,34
<b>Emprunts et dettes financ. divers</b>				
Emprunts et dettes financ. divers				
<b>Avanc. &amp; cptes reçus/com en cours</b>				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
<b>Dettes fourniss. &amp; cptes rattachés</b>			<b>70 086,67</b>	<b>108 911,67</b>
Dettes fourniss. & cptes rattachés			70 086,67	108 911,67
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			<b>240 626,77</b>	<b>139 570,64</b>
Dettes fiscales et sociales			240 626,77	139 570,64
<b>Dettes sur immo. et cptes rattachés</b>				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
<b>Autres dettes</b>			<b>39 691,89</b>	<b>43 674,15</b>
Autres dettes			39 691,89	43 674,15
<b>Produits constatés d'avance</b>			<b>10 880,52</b>	<b>18 887,40</b>
Produits constatés d'avance			10 880,52	18 887,40
<b>Total III</b>			<b>781 526,58</b>	<b>756 994,20</b>
<b>Ecart de conversion passif (IV)</b>				
Ecart de conversion passif				
<b>Total général (I+Ibis+II+III+IV)</b>			<b>2 229 178,56</b>	<b>2 165 659,18</b>





## Compte de résultat

Document fin d'exercice

Page : 1

Détail des postes			Au 311217	Au 311216
<b>Charges d'exploitation</b>				
<b>Coûts d'achats de marchandises</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
<b>Cons. de l'exercice en prov. tiers</b>			<b>556 720,26</b>	<b>538 428,39</b>
A. stockés d'appr. mat. premières			217 429,34	205 721,24
A. stock. d'appr. autres approvis.			6 872,40	7 166,44
Variation des stocks d'approvis.			533,07	-1 879,47
Achats de sous-traitance			33 022,49	45 615,66
Achats non stockés mat. & fournis.			68 663,04	62 020,87
Services extérieurs personnel ext.			711,00	1 375,98
Services ext. loyers crédit-bail				
Autres services extérieurs			229 488,92	218 407,67
<b>Impôts,taxes &amp; versements assimilés</b>			<b>30 782,19</b>	<b>57 575,12</b>
Sur rémunérations			20 773,53	49 368,39
Autres impôts & taxes			10 008,66	8 206,73
<b>Charges de personnel</b>			<b>1 559 938,41</b>	<b>1 633 652,03</b>
Salaires et traitements			1 104 126,03	1 148 828,80
Charges sociales			455 812,38	484 823,23
<b>Dotations aux amortis. &amp; provisions</b>			<b>144 385,43</b>	<b>145 785,89</b>
Amort. sur immobilisations			135 352,60	139 635,40
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant			2 106,91	1 463,75
Amort. pour risque et charges			6 925,92	4 686,74
<b>Autres charges</b>			<b>50 254,38</b>	<b>62 829,84</b>
Autres charges			50 254,38	62 829,84
<b>Total</b>			<b>2 342 080,67</b>	<b>2 438 271,27</b>
<b>Quotes-parts résultats/opér. comm.</b>				
Quotes-parts résultats/opér. comm.				
<b>Charges financières</b>			<b>12 361,11</b>	<b>15 145,41</b>
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			12 361,11	15 145,41
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>8 970,00</b>	<b>8 970,00</b>
Sur opérations de gestion				
Sur opér. en capital, VNC cession				
Autres (sur opérations en capital)				
Dot. aux provisions réglementées				
Dot. aux amort. & autres provis.			8 970,00	8 970,00



MAISON FAMILIALE RURALE  
CENTRE DE FORMATION  
10 Rue de l'Europe  
BP 2  
26140 ANNEYRON  
Impression provisoire

## Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 77939329700014  
NAF (APE) 8532Z  
N° identifiant  
Période du 01/01/17  
au 31/12/17  
Tenue de compte : EURO

Page : 2

Détail des postes			Au 311217	Au 311216
<b>Particip. salariés aux fruits expa.</b>				
Partic. salariés aux fruits expa.				5 624,00
<b>Impôts sur les bénéfices</b>				5 624,00
Impôts sur les bénéfices				5 624,00
<b>Solde créditeur</b>			92 145,70	18 907,89
Excédent			92 145,70	18 907,89
<b>Total général</b>			<b>2 455 557,48</b>	<b>2 486 918,57</b>



## Compte de résultat

Document fin d'exercice

Page : 3

Détail des postes			Au 311217	Au 311216
<b>Produits d'exploitation</b>				
<b>Ventes de marchandises</b>				
Ventes de marchandises				
<b>Production vendue</b>			<b>1 023 638,21</b>	<b>994 593,61</b>
Prestations de services			1 023 638,21	994 593,61
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>			<b>1 023 638,21</b>	<b>994 593,61</b>
<b>Cotisations des adhérents</b>			<b>30 240,00</b>	<b>30 840,00</b>
Cotisations des adhérents			30 240,00	30 840,00
<b>Subventions d'exploitation</b>			<b>1 291 602,78</b>	<b>1 322 308,67</b>
Subventions d'exploitation			1 291 602,78	1 322 308,67
<b>Reprises sur provisions</b>			<b>22 930,22</b>	<b>32 923,38</b>
Reprises sur provisions			22 930,22	32 923,38
<b>Transfert de charges</b>			<b>25 039,77</b>	<b>40 628,98</b>
Transfert de charges			25 039,77	40 628,98
<b>Autres produits</b>			<b>104,88</b>	<b>144,64</b>
Autres produits			104,88	144,64
<b>Total</b>			<b>2 393 555,86</b>	<b>2 421 439,28</b>
<b>Quotes parts résultat/opér. com.</b>				
Quotes parts résultat/op. comm.				
<b>Produits financiers</b>			<b>642,13</b>	<b>293,19</b>
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			642,13	293,19
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
<b>Produits exceptionnels</b>			<b>61 359,49</b>	<b>65 186,10</b>
Sur opérations de gestion			91,17	
Sur opér. de capital, cess. actifs			1 325,00	250,00
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			59 943,32	64 936,10
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
<b>Solde débiteur</b>				
Déficit				
<b>Total général</b>			<b>2 455 557,48</b>	<b>2 486 918,57</b>



**MAISON FAMILIALE RURALE**  
**10 Rue de l'Europe**  
**26140 ANNEYRON**

***ANNEXE DES COMPTES ANNUELS***  
***Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017***

---

- 1- Faits majeurs de l'exercice
- 2- Règles et méthodes comptables
- 3- Engagements financiers et autres éléments
- 4- Notes sur le bilan actif
- 5- Notes sur le bilan passif
- 6- Autres informations prescrites par la loi

Total du bilan avant répartition	<b>2 229 178</b>
Résultat <b>Bénéfice</b>	<b>+ 92 146</b>

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association le 27 mars 2018.



## **1- Faits majeurs de l'exercice**

La rentrée de septembre 2017 connaît des effectifs en hausse de 3 élèves en formation initiale par rapport à la rentrée 2016.

## **2- Règles et méthodes comptables**

**2.1 Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :**

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**2.2 Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :**

### **2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

#### Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

#### Identification des composants

Lorsqu'une immobilisation comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

#### Perte de valeur des immobilisations : amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société déduction faite de leur valeur résiduelle à la date de sortie prévue, sous réserve que cette dernière soit significative et déterminable dès l'origine, sinon la durée d'usage est prise en compte.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

#### Durées et méthodes d'amortissement

Les durées d'amortissement relatives aux constructions et autres immobilisations rattachées sont celles imposées par la Fédération Régionale des MFR pour des raisons d'harmonisation.

Nature des actifs	Amortissement comptable	
	Durée	Mode
* Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
* Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
* Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
* Matériel et mobilier de bureaux	3 à 10 ans	Linéaire
* Constructions		
Gros Œuvre	40 ans	Linéaire
Aménagement Intérieur	15 ans	Linéaire
* Agencement du terrain	5 à 10 ans	Linéaire

#### **2.2.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition (hors frais accessoires). Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### **2.2.3. Autres éléments**

##### Stocks

La valeur brute des approvisionnements est constituée du prix d'achat, l'évaluation des stocks étant réalisée selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions présentées ci-dessus est supérieure à la valeur probable de la réalisation des biens concernés, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

##### Créances élèves

Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

**2.3** Les activités lucratives de l'Association sont isolées dans un secteur distinct d'activité et sont assujetties aux impôts directs et indirects subséquents.

### 3- Engagements financiers et autres éléments

#### Engagements financiers

Engagements reçus	
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions, organismes financiers, conseil régional	229 038
Crédit bail mobilier	
Crédit bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	0

#### Autres éléments

##### Engagement retraite :

L'engagement de l'association au regard des indemnités de fin de carrière s'élève à 79 276 euros au 31/12/2017. Ce montant a été déterminé en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et selon l'hypothèse d'un départ volontaire des salariés. Les indemnités à verser ont fait l'objet d'une provision pour l'intégralité du montant.

### 4- Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	40 595	1 041	17 842	23 794
Immobilisations corporelles	4 108 214	34 881	40 277	4 102 818
Immobilisations financières	4 890	79		4 969
<b>TOTAL</b>	<b>4 153 699</b>	<b>36 001</b>	<b>58 119</b>	<b>4 131 581</b>
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles	37 466	3 215	17 842	22 840
Immobilisations corporelles	2 441 249	132 137	40 277	2 533 108
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>2 478 715</b>	<b>135 352</b>	<b>58 119</b>	<b>2 555 948</b>

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avance	425 579	409 070	16 509
<b>TOTAL</b>	<b>425 579</b>	<b>409 070</b>	<b>16 509</b>

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan</b>	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	238 381

**5- Notes sur le bilan passif**

<b>Provisions</b>				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	142 350	6 926	20 000	129 276
Provisions pour dépréciation	11 238	2 107	2 930	10 414
<b>TOTAL</b>	<b>153 588</b>	<b>9 033</b>	<b>22 930</b>	<b>139 690</b>

<b>Etat des dettes</b>				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	419 644	30 275	127 788	261 581
Dettes financières diverses	596	596		
Fournisseurs	70 086	70 086		
Dettes fiscales et sociales	240 627	240 627		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	39 692	39 692		
Produits constatés d'avance	10 880	10 880		
<b>TOTAL</b>	<b>781 525</b>	<b>392 156</b>	<b>127 788</b>	<b>261 581</b>

<b>Charges à payer incluses dans les postes du bilan</b>	
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes établissement de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	596
Fournisseurs	13 786
Dettes fiscales et sociales	66 236
Autres dettes	31 703



**6- Autres informations prescrites par la loi ou significatives**

Rémunération de certains cadres :

Conformément à l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, la rémunération brute des trois plus hauts cadres salariés est de 128 773 €.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Montant pris en charge durant l'exercice :

- Contrôle légal des comptes : 8460 € TTC.

Ventilation de l'effectif moyen (36.06 ETP)

« Cadres : 60 % - 20.85 ETP »

« Employés : 40 % - 15.21 ETP »

